

Les délais (en jour ouvrés)

Chrono Classic		Destinations	Chrono Express	
D*	M**		D*	M**
2 - 3	2 - 3	BIRMINGHAM	1	1
2 - 3	2 - 3	EDIMBOURG	1	1
2 - 3	2 - 3	GLASGOW	1	1
2 - 3	2 - 3	HIGHLANDS - NORD DE L'ECOSSE	4	4
2 - 3	2 - 3	ILE DE MAN	2	2
2 - 3	2 - 3	ILES HEBRIDES, ORKNEY ET SHETLAND	4	4
2 - 3	2 - 3	LONDRES	1	1
2 - 3	2 - 3	MANCHESTER	1	1
2 - 3	2 - 3	AUTRES DESTINATIONS	1 - 2	1 - 2
3 - 4	3 - 4	IRLANDE DU NORD		

Jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.

Jours fériés : 3 janvier - 15 et 18 avril - 2 mai - 3 juin - 29 août - 19 septembre - 26 et 27 décembre

NB : pour le calcul de vos délais, les jours fériés ne sont pas ouvrés.

Les solutions Prêt-à-Expédier

En choisissant les Prêt-à-Expédier, tout est compris : l'emballage et la livraison express.

La préparation de l'expédition

- Marchandises destinées à la vente :
- facture commerciale en anglais en 3 exemplaires. Marchandises non destinées à la vente : facture pro forma en anglais en 3 exemplaires. Email du destinataire et numéro de téléphone obligatoires pour le paiement des droits et taxes.
- Envois de Marchandises : une facture commerciale rédigée en anglais, mentionnant les coordonnées détaillées de l'expéditeur et du destinataire, la description détaillée et valorisée de chaque article, le code douanier de chaque article, la devise, l'origine et l'incoterm est requise pour le dédouanement.
- Livraison avec adresse en boîte postale : non acceptée.
- Le numéro de téléphone du destinataire est obligatoire sur la lettre de transport.
- Format du code postal : AOOAA, AA00AA, AOO0AA, AA000AA, AOAOAA, AAOAOAA (A = une lettre / 0 = un chiffre)

Zone tarifaire

2

Code pays

GB

Devise : Livre anglaise (GBP)
De Paris
Décalage horaire: -1 heure
Distance 340 km

CLASSIFICATION
voir code sur rabat

- 01 INT
- 02 M
- 03 INT
- 04 INT
- 05 M
- 06 INT
- 07 M
- 08 M
- 09 M
- 10 M
- 11 M
- 12 M
- 13 M
- 14 M
- 15 M
- 16 M
- 17 INT
- 18 M
- 19 M
- 20 M
- 21 M
- 22 M
- 23 M
- 24 M
- 25 M
- 26 M
- 27 M
- 28 M
- 29 M
- 30 D

I = Interdit

M = Marchandise

D = Document

Pour les renvois entre crochets, se reporter aux restrictions spécifiques à certaines catégories d'envois.

CLASSIFICATION
voir code sur rabat

01	INT
02	M
03	INT
04	INT
05	M
06	INT
07	M
08	M
09	M
10	M
11	M
12	M
13	M
14	M
15	M
16	M
17	INT
18	M
19	M
20	M
21	M
22	M
23	M
24	M
25	M
26	M
27	M
28	M
29	M
30	D

I = Interdit

M = Marchandise

D = Document

Pour les renvois entre crochets, se reporter aux restrictions spécifiques à certaines catégories d'envois.

Les particularités douanières

Restrictions à destination (importation)

- DOUANE :
- L'Irlande du Nord n'est pas concernée par le Brexit. Les envois vers cette destination suivent les règles douanières de l'Union Européenne.
- SEUIL DE TAXATION pour le paiement des droits et taxes :
- Envois entre professionnels : 1 euro. Tous les envois sont taxables, quelle que soit la marchandise. Envois d'un professionnel vers un particulier : 1 euro. Tous les envois sont taxables, quelle que soit la marchandise.
- Envois entre particuliers :
- Valeur marchande inférieure ou égale à 39 GBP : exonération de droits et taxes de douane. Valeur marchande comprise entre 39 et 135 GBP : exonération de droits de douane. Seule la TVA s'appliquera.
- Valeur marchande supérieure à 135 GBP : droits et taxes de douane appliqués.
- DROITS DE DOUANES ET TAXES payés par l'expéditeur (DDP en Express et eDap en Classic): accepté uniquement pour les expéditeurs professionnels (BtoB, BtoC) ayant un compte Chronopost.
- Cadeaux, échantillons : les envois entre professionnels sont taxables.
- DECLARATION D'ORIGINE : La Déclaration d'Origine sur Facture "DOF" est acceptée pour les envois d'une valeur inférieure à 6000 euros. Si la valeur est supérieure à 6000 euros, l'expéditeur doit obtenir un Exporter Registered number (REX), et le mentionner sur la facture.
- INFORMATIONS A FOURNIR POUR ENVOIS BtoB (quelque soit la valeur) :
- numéro EORI de l'expéditeur, numéro EORI ou numéro TVA du destinataire. Les droits de douane (quand applicables) et la TVA sont payés par le destinataire avant la livraison.
- INFORMATIONS A FOURNIR POUR ENVOIS BtoC, avec valeur marchande inférieure à 135 GBP :
- numéro EORI de l'expéditeur, numéro TVA britannique de l'expéditeur.
- L'obtention du numéro de TVA britannique s'effectue auprès du HMRC (Her Majesty Revenue and Customs). La TVA est payée par l'expéditeur professionnel via son numéro de TVA britannique. Aucun droit de douane ou taxe ne sera à payer à la livraison.
- Le montant de la TVA britannique doit être mentionné sur une ligne spécifique de la facture.
- INFORMATIONS A FOURNIR POUR ENVOIS BtoC, avec valeur marchande supérieure à 135 GBP :
- numéro EORI de l'expéditeur. Les droits de douane (quand applicables) et la TVA sont payés par le destinataire avant la livraison.
- INFORMATIONS A FOURNIR POUR ENVOIS CtoC (quelque soit la valeur):
- Proforma : acceptée pour les cadeaux et les envois sans but commercial.
- Les droits de douane (quand applicables) et la TVA sont payés par le destinataire avant la livraison.
- DIVERS :
- Médicaments et marchandises réglementées :
- Une inspection à destination peut être effectuée par la douane.
- Professionnels : les envois contenant des marchandises réglementées, ainsi que les médicaments destinés à la revente, nécessitent une licence d'importation du Medicine Control Agency (Department of Health) de la part du destinataire. Ce document doit être obtenu avant l'arrivée des marchandises.
- Particuliers : médicaments sur ordonnance : la facture doit mentionner la description détaillée des composants. L'ordonnance du médecin doit être jointe à la facture.
- Informations Brexit disponibles sur Chronopost.fr : <https://www.chronopost.fr/fr/expedier-international/brexit>.
- Envois de marchandises à destination de Jersey et de Guernesey : voir les fiches de ces destinations.
- <https://www.legislation.gov.uk/>

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD (suite)



CLASSIFICATION voir code sur rabat

- MARCHANDISES INTERDITES : aérosols, alcool à 90°, alcool éthylique, amiante, antiquités et oeuvres d'art, appareils de jeu d'argent, armes à air comprimé, armes à feu et partie(s), armes à feu factice, armes de protection à choc électrique, articles contenant du gaz ou de l'air comprimé, articles de contrefaçon, articles importés en violation des droits d'auteur, articles obscènes, articles pornographiques, bijoux avec métaux précieux, bijoux avec pierres précieuses, billets d'avion, billets de banque, billets de loterie, carbo glace, cendres funéraires, chèques, chichas électroniques et pièces détachées, cigares, cigarettes, cigarettes électroniques et pièces détachées, combustibles, documents de valeur, drogues et substances psychotropes, échantillons de parfum, e-liquides pour cigarettes électroniques, espèces menacées et produits dérivés, explosifs, factures vierges, fausse monnaie, films et publications pornographiques, flèches, fourrures animales, ivoires d'éléphant, jetons pour jeux d'argent, jeux d'argent, jouets en forme de pistolet, lingots, mandats, marchandises / matières dangereuses, métaux précieux, munitions de tout type, narcotiques et stupéfiants, parfums (en aérien), parties d'animaux, pièces de monnaie, pierres précieuses, piles et batteries emballées seules, pistolets, produits chimiques dangereux, produits radioactifs, restes humains, spiritueux contenant plus de 24 % d'alcool, tabac à chiquer et produits dérivés du tabac, tabac à fumer, tabac à mâcher et substituts, tabac et produits à base de tabac, articles contenant du CBD, du THC ou des dérivés, bons au porteur vierges, couteaux de tout type (incluant machettes et hâches), denrées alimentaires périssables, marchandises soumises à CITES, plantes, plantes et fleurs (fraîches ou séchées), cartes bancaires activées, articles contribuant à l'action de fumer
- MARCHANDISES CONTROLEES : équipements militaires

01 INT

02 M

03 INT

04 INT

05 M

06 INT

07 M

08 M

09 M

10 M

11 M

12 M

13 M

14 M

15 M

16 M

17 INT

18 M

19 M

20 M

21 M

22 M

23 M

24 M

25 M

26 M

27 M

28 M

29 M

30 D

I = Interdit

M = Marchandise

D = Document

Pour les renvois entre crochets, se reporter aux restrictions spécifiques à certaines catégories d'envois.